





ASSEMBLEE GENERALE

MISSION LOCALE – 29 avril 2019 – 10h30

LESPARRE MEDOC

Le Président, Jean Jacques CORSAN ouvre la séance et remercie de leur présence l'ensemble des participants. Il rappelle qu'un cocktail déjeunatoire clôturera la réunion, facilitant ainsi les échanges entre les personnes présentes, élus et/ou membres du personnel de la Mission Locale.

Il précise l'ordre du jour de l'Assemblée :

-  Rapport de gestion et bilan financier 2018
-  Rapport du Commissaire aux Comptes
-  Compte rendu d'activités 2018
-  Questions diverses

Toutefois, avant d'aborder ces différents points, le Président évoque le changement de méthode de subventionnement de l'Etat pour l'année 2019.

Pour de plus amples explications, il donne la parole au trésorier, Monsieur Gérard GONZALEZ. Celui-ci rappelle que jusqu'à l'année 2018, nous percevions, de la part de l'Etat, une subvention de fonctionnement dite « CPO » et une subvention distincte, concernant le dispositif Garantie Jeunes. Cela nécessitait la signature de deux conventions, la restitution de bilans séparés et le versement d'acomptes à différentes périodes.

A partir de 2019, l'Etat conventionne et subventionne une seule et même action : la CPO globalisée, qui intègrera le dispositif Garantie Jeunes, simplifiant ainsi la gestion administrative et financière.

2019 est ainsi une année charnière, la subvention de l'Etat est minorée car nous devons reprendre les fonds dédiés affectés en 2018. A partir de 2020 et suivantes, nous retrouverons un financement sur l'année complète. Il y aura un changement de méthode comptable car plus de fonds dédiés à l'action Garantie Jeunes, la subvention attribuée portera sur l'année n.

Monsieur Jean Jacques CORSAN tient à remercier le Trésorier et se félicite de la bonne gestion financière de la Mission Locale du Médoc, car certaines structures se trouvent en difficulté cette année du fait de ce changement de pratique. Ce qui n'est pas le cas de notre association.

Le Trésorier procède à la lecture du rapport de gestion ainsi qu'à la présentation détaillée des comptes de l'exercice 2018. Celui-ci dégage un excédent de 15 723 euros (cf. documents financiers annexes).

Cet excédent, si l'Assemblée l'approuve, sera affecté au fonds associatif portant ainsi son montant à 177 859 €. Ces fonds assurent la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement en début d'année de l'association, avant que les premières subventions ne soient versées.

Le Président présente et remercie Monsieur Jérôme COUTAND, Commissaire aux comptes. Celui-ci fait lecture de son rapport. Il précise avoir procédé conformément aux normes professionnelles applicables, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Il n'y a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Il évoque une trésorerie saine et certifie sans réserve les comptes annuels 2018.

Monsieur le Président met alors au vote le bilan financier 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Madame Francine VALLAEYS aborde le rapport d'activités 2018. Plusieurs membres du personnel interviendront au fur et à mesure de la projection sur les différentes actions dont ils ont été référents durant l'année écoulée.

Les chiffres clés :

- 13 lieux d'accueil
- 19 professionnels au service des jeunes et des entreprises
- 1451 jeunes accompagnés
- 9831 entretiens
- 542 jeunes ont bénéficié d'un conseil en évolution professionnelle

Le profil des jeunes accueillis :

- 72% sont hébergés par leurs parents
- 47% n'ont pas de diplôme
- 34% ont le permis B
- 68% déclarent ne pas être mobile au-delà de leur commune ou canton de résidence
- 2.8% sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- 53% ne sont pas inscrits à Pôle Emploi au 1^{er} accueil
- 54% ont entre 18 et 21 ans

L'accès à l'emploi, à la formation, à l'alternance sont tour à tour évoqués ainsi que le partenariat avec le réseau des entreprises du territoire.

La Garantie Jeunes, comme la présente Madame Cindy HOCHET, Chargée de Projet, est un droit ouvert pour les jeunes en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). 457 jeunes ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création fin 2015, dont 154 entrées en 2018. Parmi les sortants des cohortes 2017, 75% ont occupé une situation professionnelle après la sortie.

Monsieur Jean Marie FOURNIER expose l'activité de l'Espace Métiers Aquitaine (EMA) à savoir des animations métiers, des réunions d'information au public (VAE, FAFTT), des ateliers collectifs d'aide à l'orientation, des permanences OPCA (FAFSEA et UNIFORMATION), sans oublier l'accueil en entretien individuel.

Sont abordées en suivant les différentes actions menées en 2018 :

- Le forum de l'alternance en avril
- Les 24 heures du numérique en juin
- Le 3.2.1 Pyrénées en octobre
- La visite des châteaux en octobre
- La participation au salon des entrepreneurs du Médoc

Nos projets en 2019 :

➤ La **MOBILITE**

- Ateliers mobilité internationale présenté par Madame Cécile BAILLON, Conseillère référente Mobilité :
 - Faciliter l'accès à la mobilité internationale

- Aménagement d'un « espace international » au sein de l'espace numérique de la mission locale
- Ateliers d'accompagnement
- **Projet Pyrénées 2019**
 - Favoriser une mobilité physique et/ou psychologique en découvrant un autre territoire
 - Faciliter la cohésion de groupe et le dépassement de soi par des activités physiques
 - Partager une journée avec des jeunes de la Mission Locale de Lannemezan (Hautes Pyrénées)
 - Participer au forum des emplois saisonniers hivernal et décrocher un emploi
- **L'INCLUSION PAR LE SPORT**, action présentée par Madame Caroline DUPOUY, Conseillère référente Handicap :
 - Développer la capacité d'action des jeunes les plus en difficulté (jeunes travailleurs handicapés) par la pratique de sports locaux.
 - Favoriser la mixité : le groupe sera constitué de jeunes en situation d'handicap et de jeunes souhaitant travailler dans l'animation sportive, le sanitaire, le social.
 - Partager une journée complète d'activité de self défense et de surf afin de prendre confiance en eux et de faire confiance.

➤ Un nouveau **SITE INTERNET « MADE IN MILO »**

Elle détaille également à l'Assemblée l'appel à projet Apprentissage auquel la Mission Locale du Médoc a répondu en partenariat avec l'Association Régionale des Missions Locales.

L'objectif de ce projet est de permettre à chaque mission locale de bénéficier d'une coordination de l'Apprentissage à hauteur d'1 salarié équivalent temps plein par structure au service dédié et spécifique de la promotion et du développement de l'Apprentissage sur son territoire.

Nous devrions recevoir une réponse courant Juillet 2019.

Monsieur Jean Jacques CORSAN félicite l'ensemble du personnel de la Mission Locale pour toute cette énergie mise au service des jeunes médocains.

Aucune autre question n'étant soulevée, il remercie une nouvelle fois les membres de l'Assemblée Générale et les invite au cocktail déjeunatoire qui suit.

La séance est close à 12 heures.